



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R76-2026-384

PUBLIÉ LE 15 SEPTEMBRE 2026

Sommaire

ARS OCCITANIE /

R76-2026-09-05-00001 - Arrêté 2026-3562 portant modification du calendrier de dépôt des demandes d'autorisations d'activités de soins et équipements matériels lourds pour l'année 2026 (3 pages)

Page 3

ARS OCCITANIE

R76-2026-09-05-00001

Arrêté 2026-3562 portant modification du
calendrier de dépôt des demandes
d'autorisations d'activités de soins et
équipements matériels lourds pour l'année 2026

ARRETE ARS OC / 2026-3562

**PORTANT MODIFICATION DU CALENDRIER DE DEPOT DES DEMANDES D'AUTORISATIONS
D'ACTIVITES DE SOINS ET EQUIPEMENTS MATERIELS LOURDS POUR L'ANNEE 2026**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE OCCITANIE

- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L.1434-7 à 9, L.6122-2, L.6122-9 et R.6122-25, R.6122-26, R.6122-29 à R.6122-31, R.6122-39, D.6121-6 à D.6121-10 ;
- VU** le code de la santé publique et notamment les articles R.6122-23 et suivants, D.1432-31, D.1432-32, D.1432-38 et D.1434-39, D.6121-6 à D.6121-10 ;
- VU** l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;
- VU** le décret n° 2021-974 du 22 juillet 2021 relatif au régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;
- VU** le décret du 15 avril 2026 portant nomination de Monsieur François MENGIN-LECREULX en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Occitanie ;
- VU** l'arrêté ARS OC / 2023-3161 du 6 juin 2023 portant délimitation des zones du Schéma Régional de Santé de l'Occitanie relatives aux activités de soins, aux équipements matériels lourds et aux laboratoires de biologie médicale, publié le 12 juin 2023 au Recueil des Actes Administratifs de la région Occitanie, ;
- VU** l'arrêté ARS OC / 2023-5215 du 27 octobre 2023 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie portant adoption Projet Régional de Santé de troisième génération publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Occitanie en date du 31 octobre 2023 ;
- VU** l'arrêté ARS OC / 2025-7349 du 23 décembre 2025 fixant le calendrier de dépôt des demandes d'autorisation d'activité de soins et d'équipements matériels lourds pour l'année 2026 modifié par arrêté ARS OC 2026-2456 du 13 mai 2026 ;
- VU** la décision n° 2026-3576 du 8 juillet 2026 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé (DGARS) Occitanie ;

CONSIDERANT la liste des activités de soins et des équipements matériels lourds soumis à autorisation et prévue par les articles R.6122-25 et R.6122-26 du code de la santé publique ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article R.6122-29 du code de la santé publique, le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé détermine par arrêté, les périodes et le calendrier de dépôt des demandes d'autorisation d'activités de soins et équipements matériels lourds ;

CONSIDERANT que l'arrêté ARS OC / 2025-7349 du 23 décembre 2025 fixant le calendrier de dépôt des demandes d'autorisation d'activité de soins et d'équipements matériels lourds pour l'année 2026 prévoyait une période de dépôt du 1er octobre 2026 au 30 novembre 2026, notamment pour l'activité de « cardiologie interventionnelle » ;

CONSIDERANT qu'une évolution de la réglementation inhérente à l'activité de cardiologie interventionnelle a conduit au report de ladite activité à une date ultérieure ;

CONSIDERANT par ailleurs, qu'en raison des besoins sur les territoires de santé d'Occitanie, la liste des activités de soins et EML recevables pour la 2nde fenêtre 2026 nécessite d'être modifiée ;

ARRETE

- ARTICLE 1^{er} :** L'annexe de l'arrêté ARS OC / 2025-7349 du 23 décembre 2025 fixant le calendrier de dépôt des demandes d'autorisation d'activité de soins et d'équipements matériels lourds pour l'année 2026 modifié par arrêté ARS OC 2026-2456 du 13 mai 2026, est modifiée et remplacée par l'annexe du présent arrêté.
- ARTICLE 2 :** Le reste des dispositions de l'arrêté précité demeure inchangé.
- ARTICLE 3 :** La Directrice de l'offre de soins et de l'autonomie de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, est chargée de l'exécution de cet arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région.

FAIT A MONTPELLIER, le samedi 5 septembre 2026

Le directeur général,



François MENGIN LECREULX

Annexe arrêté fenêtres 2026

PERIODES DE DEPOT DES DEMANDES D'AUTORISATION SANITAIRE en Occitanie au titre de l'année 2026	ACTIVITES DE SOINS et EML
du 16/03/2026 au 01/06/2026	Chirurgie Soins de Longue Durée Médecine Examen des caractéristiques génétiques HAD psychiatrie radiologie diagnostique
du 01/10/2026 au 30/11/2026	Caisson hyperbare Traitement du cancer (radiothérapie externe et curiethérapie)